



Agir ensemble pour la santé des Bretons

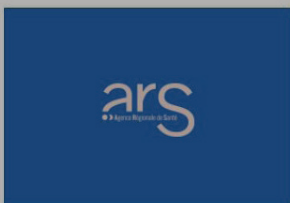
Politique régionale de santé

Etablissements & professionnels

Santé

Accueil > Santé et prévention > Veille et sécurité sanitaires > Alerter, signaler, réclamer

Alerter, signaler, réclamer



Le point focal régional



Signaler des événements
sanitaires indésirables : un
portail...

Conception – réalisation : direction de la communication
Ne pas jeter sur la voie publique
Photos et illustrations © Freepik - Référence : V 4 QGR 064

Quand les usagers et les
soignants se mobilisent ensemble
pour la sécurité des soins :
le signalement des événements
indésirables.



**BROCÉLIANDE
ATLANTIQUE**
GROUPEMENT HOSPITALIER



Le saviez-vous ?

En tant que patient, vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de santé et des actes de soins en signalant un événement indésirable.

Votre rôle est complémentaire à celui des **professionnels de santé**.

Grâce à vos signalements, les autorités sanitaires peuvent :

- ▶ Identifier de nouveaux risques et mieux connaître ceux qui sont déjà identifiés.
- ▶ Les sécuriser.

Signaler un effet indésirable lié à des produits de santé (médicament, dispositif médical, etc.) peut aboutir à :

- ▶ modifier une notice,
- ▶ restreindre certaines prescriptions à des spécialistes
- ▶ ou encore de retirer du marché des médicaments ou du matériel médical jugés dangereux.

Déclarer un événement survenu au cours ou à la suite d'un acte de soins peut contribuer à :

- ▶ l'évolution des recommandations des bonnes pratiques, en matière d'hygiène des soins notamment,

Si le signalement concerne l'établissement, il donnera lieu à analyse et permettra d'identifier les actions d'amélioration à mettre en oeuvre.



Mon signalement

1- Événement indésirable



2- Signalement

Usagers



Déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé sur le portail de signalement accessible à l'adresse suivante : www.bretagne.ars.sante.fr/alerter-signaler-reclamer

Compléter la **fiche de signalement des événements indésirables du CHBA** :

▶ en **ligne** :

www.ch-bretagne-atlantique.fr

▶ au **format papier** en demandant le document à l'accueil ou auprès du secrétariat du service)

▶ en **rédigeant un courrier** à l'attention du directeur chargé de la direction des usagers, du parcours patient et des relations avec la ville.



3- Enregistrement et analyse



4- Actions d'améliorations